

Règlement graphique

Sailles - Montrenard



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2017
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Atelier-2
architectes - urbanistes

Plan 4.2.3

Fond : cadastre DGFiP mise à jour 2017
Périmètres des captages d'eau potable : ARS Auvergne-Rhône Alpes - Juin 2018

1/2 000e

Légende

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du centre-bourg
- Uaa : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux
- Uaa1 : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux de Montgoutoux, de La Roche, du Voley, du Chagnier et du Charpieux disposant d'une qualité architecturale et urbaine qu'il convient de préserver
- Ub : Secteur de forte densité en périphérie du centre-bourg, regroupant habitat, commerces, services et équipements urbains
- Uc1 : Secteur correspondant au lotissement particulier du Poutaz
- Uc : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre-bourg ou en extension du tissu urbain traditionnel des hameaux
- Uc1 : Secteur d'extension urbaine de Saillies
- Ue : Secteur accueillant des équipements (écoles, pôle enfance, maison médicalisée,...)
- Ui : Secteur accueillant des activités économiques artisanales et industrielles. Sont concernés les secteurs de Plan et Moulin et de l'entrée de ville Sud
- Uic : Secteur correspondant aux activités économiques et commerciales des Cotes
- AUB : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité soutenue
- A : Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation de densité moyenne
- Ap : Secteur agricole à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Asm : Secteur agricole correspondant aussi au domaine de ski et d'activités de montagne du Barioz
- Aj : Secteur accueillant des jardins familiaux
- N : Secteur naturel et forestier à préserver
- Np : Secteur naturel et forestier à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Nsm : Secteur naturel et forestier du domaine de ski et d'activités de montagne du Barioz
- Nf : Secteur correspondant au bassin du Flumet
- Ni : Secteur correspondant aux activités de loisirs de plein air implantées sur les abords du bassin du Flumet, au parc Mon Exil et à Champ Sappéy
- Nb : Secteur correspondant à des groupes de constructions isolées existantes au Barbaz
- Nd : Secteur correspondant à la déchèterie
- Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide protégée au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Pelouse sèche protégée au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Risipysive protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Tourbières protégées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé repéré au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Ensemble bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale délimité au titre de l'article R151-38 3° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement Réservé identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur constructible soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Secteur inconstructible sauf exception soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Périmètre de Protection Immédiate des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Proximité des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Éloignée des captages d'eau potable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Construction patrimoniale soumise à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement piéton à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti non cadastré
- Bâtiment d'élevage
- Parcelle
- Linéaire divers
- Hydrographie indicative

Liste des emplacements réservés :

Index	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m ²
1	Aménagement et sécurisation de la circulation à Saillies-le-Bas (création d'un abri bus et aménagement routier)	Commune	853
2	Mise en valeur de la Tour Aquin	Commune	3 161
3	Aménagement de l'aire de loisirs	Commune	26 467
4	Accès agricole à Saillies	Commune	1 379
5	Voie d'accès au Molard	Commune	186
6	Voie d'accès à Gorge Granat	Commune	2 561
7	Aménagement d'un parking au Feyjoux	Commune	259
8	Voie d'accès au réservoir de la Roche	Commune	189
9	Captage de Vargnes	Commune	1 516
10	Captage de L'adret et Barlet	Commune	3 519
11	Captage au Tur	Commune	2 492
12	Captage du Couillard	Commune	2 231
13	Captage de Bourne	Commune	718
14	Chargeoir à bois Route de Grenoble	Commune	4 107
15	Chargeoir à bois de Montgoutoux	Commune	1 655
16	Chargeoir à bois de L'adret et Barlet	Commune	5 575
17	Chargeoir à bois du col de Cochette	Commune	1 819
18	Chargeoir à bois de l'Echal Sud	Commune	2 840
19	Chargeoir à bois de l'Echal Nord	Commune	1 359
20	Chargeoir à bois au Rapin	Commune	3 943
21	Chargeoir à bois au Chaboud	Commune	948
22	Chargeoir à bois du Mollard	Commune	3 708
23	Chargeoir à bois de Montbenard	Commune	117

- Liste des constructions patrimoniales protégées au titre de l'article L151-19
1. Tour Aquin
 2. Four à griller
 3. Four de la Roche
 4. Bâti Montgoutoux
 5. Bâti Montgoutoux
 6. Bâti Montgoutoux
 7. Bâti Montgoutoux
 8. Bâti Montgoutoux
 9. Bâti Montgoutoux
 10. Bâti Montgoutoux
 11. Bâti Montgoutoux
 12. Bâti Montgoutoux
 13. Bâti Montgoutoux
 14. Fontaine
 15. Fontaine
 16. Lavoir
 17. Croix du Molard
 18. Fontaine
 19. Fontaine
 20. Lavoir
 21. Lavoir
 22. Lavoir
 23. Lavoir
 24. Lavoir
 25. Lavoir
 26. Fontaine
 27. Lavoir
 28. Croix
 29. Lavoir
 30. Lavoir
 31. Lavoir
 32. Lavoir
 33. Lavoir
 34. Moulin
 35. Moulin à huile de Saillies
 36. Croix
 37. Croix de Saint Geris
 38. Lavoir
 39. Croix
 40. Croix du Côté du Poutaz
 41. Table d'orientation n°1
 42. Table d'orientation n°2
 43. Four à griller de Combe Bachet
 44. Croix du Molard
 45. Four à griller croix de Reculet
 46. Cabane à menuiserie
 47. Entrée de galerie de Colombar
 48. Croix de Rochefort
 49. Entrée de croix
 50. Côté Vaugrain
 51. Volige de la ferme Vaugrain
 52. Ancienne chapelle Marie Thérèse
 53. Roudrière
 54. Manoir de Champ Sappéy
 55. Volige de stockage et de tri du minerai
 56. Volige
 57. Four du Catus
 58. Four du Toot
 59. Rabour
 60. Rabour
 61. Rabour
 62. Rabour
 63. Rabour
 64. Cabane à menuiserie
 65. Ancienne meulière
 66. Rabour
 67. Cabane à menuiserie
 68. Maison du Chaboud
 69. Table d'orientation
 70. Fontaine
 71. Cabane
 72. Lavoir